

CONVENTION DE PARTENARIAT

ENTRE

La Mutualité Française Provence Alpes Côte d'Azur – dite Mutualité Française Sud
Sise Immeuble le Condorcet – 18 rue Elie Pelas – 13016 MARSEILLE
SIRET n° 523 445 690 00093
Représentée par **Monsieur Jean Paul BENOIT** - agissant en qualité de Président,

ET

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne,
Sis Immeuble les Marronniers – avenue Antide Boyer – 13400 AUBAGNE,
Pour son établissement Résidence Autonomie « Les Taraiettes »
Sise rue Bernard Palissy, 13400 AUBAGNE
SIRET n° 261 300 412 00044
Représenté par **Mme Julie GABRIEL** agissant en qualité de **Vice-présidente du Conseil d'Administration.**

Il a été convenu et arrêté ce qui suit :

I – OBJET DE LA CONVENTION

La présente convention a pour objet de définir les conditions de partenariat entre **la Mutualité Française Sud et le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne**, dans le cadre de la mise en œuvre des actions suivantes :

- C'est le Juste Prix
- « Sport Dating » (rencontres sportives)
- Les pieds dans l'eau

II – CONTENU ET MODALITES DE MISE EN PLACE DES ACTIONS

II-1 C'est le Juste Prix

« C'est le Juste Prix » a pour objectif de lutter contre le renoncement aux soins pour des raisons économiques et faire connaître l'offre et les aides existantes.

Différentes thématiques seront abordées sous forme de quizz interactif :

- Budget Santé
- Complémentaire Santé
- Reste à charge zéro
- Parcours de santé (médical et social)
- Importance des visites régulière et préventive
- Aménagement du domicile
- Les aides existantes

Cet atelier est animé par un préventeur formé en économie sociale et familiale (ou équivalent) et dure 2h30.

Il est destiné à un public de 10 à 15 séniors.

II-2 « Sport Dating »

Cet atelier a pour objectif de donner ou redonner goût aux participants à la pratique d'une activité physique ou sportive.

Cette journée vise à faire découvrir et pratiquer différentes activités aux seniors.
Elle se divise en plusieurs étapes :

- Evaluation du « quotient forme »
- Participation à un ou plusieurs ateliers d'initiation à l'activité physique ou sportive avec un accompagnement personnalisé.

II-3 Les pieds dans l'eau

L'atelier « Les pieds dans l'eau » est composé de 8 séances d'une durée d'une heure, réparties sur 2 mois. Il permet aux participants de participer à une activité physique adaptée à leur âge, dans l'eau, afin de limiter les douleurs articulaires liées à l'âge et de travailler l'équilibre, la coordination, l'endurance et la force musculaire.

L'atelier se compose de :

- Une présentation et promotion des activités physiques aquatiques pour la santé des seniors
- Séances découverte et initiation au long-côte qui favorise la coordination et le travail en équipe.

Les séances sont animées par un éducateur sportif titulaire.

III – ENGAGEMENT DES PARTIES :

Le Centre Communal d'Action Sociale de la ville d'Aubagne s'engage à :

- permettre l'accès à une salle située à la Résidence les Taraïettes sise 21 boulevard Bernard Palissy – 13400 AUBAGNE à titre gracieux, pendant la durée de l'action ;
- mobiliser un groupe de séniors d'Aubagne pour participer aux actions ;
- ne pas demander aux participants un droit d'entrée.

La Mutualité Française Sud s'engage à :

- coordonner la mise en place de l'action ;
- financer avec le soutien de la conférence des financeurs pour la représentation organisée dans le cadre de cette convention.

IV - PROTECTION DES DONNEES A CARACTÈRE PERSONNEL

Dans le cadre de l'exécution de ce partenariat, le partenaire traite pour le compte de la Mutualité Française Sud des données à caractère personnel. À ce titre, le partenaire reconnaît

agir en tant que sous-traitant au sens de la loi Informatique et libertés n° 78-17 du 06 janvier 1978 modifiée et du Règlement européen 2016/679 relatif à la protection des données à caractère personnel.

Tous les documents et données récoltées dans le cadre de la mise en œuvre du partenariat sont tenus à l'obligation de confidentialité durant toute l'exécution de la présente convention et après son expiration. A ce titre, le partenaire s'engage à prendre toutes précautions utiles afin de préserver la sécurité des données personnelles récoltées. Le partenaire s'interdit formellement de mettre à disposition, transmettre ou céder, à titre gratuit ou onéreux, tout ou partie de ces données à des tiers non autorisés.

V – PRISE D'EFFET :

La présente convention prend effet au 01/01/2026.

VI – DUREE DE LA CONVENTION RENOUVELLEMENT :

Cette convention est conclue pour une mise en application à compter de sa date de prise d'effet et jusqu'au 31 décembre 2026. Cette convention sera reconduite par tacite reconduction pour une période d'un an dans la limite de 2 renouvellements sauf dénonciation par l'une ou l'autre des parties trois mois avant sa date anniversaire d'entrée en vigueur, par lettre recommandée avec accusé de réception.

Elle prendra fin en tout état de cause au plus tard le 31/12/2028.

Fait à Marseille, le 30/10/2025

**Le Président de la Mutualité Française
Sud et par délégation**

Monsieur Jean-Paul BENOIT

Par délégation

**La Directrice
Madame Karin DELRIEU**



La Vice-Présidente du CCAS d'Aubagne


Madame Julie GABRIEL